

## Paielements

Les paiements pour la garde d'enfants sont dus tels qu'ils apparaissent sur le calendrier fourni avec le formulaire d'inscription. Vous pouvez effectuer des paiements par l'intermédiaire de votre banque avant la **dernière semaine du mois**.

**Si le paiement du mois précédent n'est pas reçu en totalité, les parents devront régler le compte impayé avant de renvoyer leur enfant au service de garde. Les parents ayant des soldes impayés ne pourront pas inscrire leur enfant aux activités de la journée pédagogique ou au service de garde pour l'année suivante.**

Les reçus fiscaux seront émis en février au parent qui effectue le paiement.

Frais de retard : 1,00 \$ par minute

## Arrivée/Départ

Les parents doivent rester dehors à la porte de Bellingham Street. Ils doivent appeler au 450-562-2401, poste 5929, et leur enfant sera accueilli ou amené à la porte pour rencontrer le parent.

**Entrée au service de garde de l'école est situé sur la rue Bellingham.**

## Fermetures d'urgence

Si l'école devait annoncer une fermeture, le service de garde pourrait également être fermé. Les annonces seront affichées sur le site Web du conseil scolaire, la page Facebook, ainsi qu'à la radio.



## Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier

**235 Montée Lesage  
Rosemère, Québec  
J7A 4Y6**

**Téléphone : 450-621-5600  
Télécopieur : 450-621-7921  
E-mail: swlauriersb.qc.ca**



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

## École primaire Laurentian

**Service de garde**  
455 Court Street  
Lachute, QC  
J8H 1T2



**Heures de  
fonctionnement :**

**AM : 7:00 – 8:05**

**11:45-12:45 (Déjeuner)**

**PM : 15h05-18h00**

**Catherine Seale**  
**Technicien de service de garde**  
Email: caseale@swlauriersb.qc.ca  
Tél. : 450-562-2401 poste 5918  
Porte de service de garde, poste  
5929

# Informations sur le service de garde

Bienvenue au service de garde de L.E.S., qui est un service de garde subventionné par le MEQ, donc les frais du MEQ sont en vigueur. Les étudiants non réguliers qui ne sont pas inscrits paieront des frais déterminés par l'administration et acceptés par le conseil d'administration de l'école. Votre/vos enfant(s) doivent être inscrits et présents avant le 30 septembre afin de bénéficier des allocations MEQ.



## Philosophie et objectifs

- Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant
- Fournir des activités physiques, artistiques et récréatives qui contribuent au développement global de l'enfant
- Aider et encourager les compétences sociales telles que la coopération et le respect
- Offrir à chaque enfant un environnement de service de garde sûr, amusant et relaxant

En plus des philosophies et des objectifs de notre école, le personnel du service de garde donnera à votre/vos enfant(s) les soins et les outils pour commencer et terminer sa journée de manière positive.

## Bussing

**Le transport scolaire n'est pas disponible pour les élèves qui fréquentent le service de garde 5 jours complets par semaine (AM&PM).** Pour tous les autres élèves, les horaires doivent être prédéterminés pour le transport tout au long de l'année scolaire. **D'ICI, LES CHANGEMENTS SERONT ACCEPTÉS À LA DERNIÈRE MINUTE.**

## Utilisateurs réguliers de la crèche

*Un utilisateur régulier du service de garde assiste au service au moins 1 jour par semaine et 2 périodes par jour. Les frais pour un utilisateur régulier sont de 9,70 \$ par jour et par enfant. Le payeur est censé payer pour le nombre de jours pour lesquels son enfant a été inscrit ; il n'y aura pas de remboursement pour les jours d'absence.*

Les utilisateurs réguliers de 5 jours ne paient pas de frais de supervision pour la cantine scolaire.

Les utilisateurs réguliers de 4 jours paient 20 % des frais de supervision de la cantine scolaire.

Les utilisateurs réguliers de 3 jours paient 40 % des frais de supervision de la cantine scolaire.

Les utilisateurs réguliers de 2 jours paient 60 % des frais de supervision de la cantine scolaire.

Les utilisateurs réguliers d'une journée paient 80 % des frais de supervision de la cantine scolaire.

### Participation :

Les éducateurs du service de garde seront présents tous les jours.

S'il y a des changements dans l'horaire de service de garde, les **parents doivent en** informer le **Technicien en service de garde** par e-mail ou appel téléphonique.

**(Le service de garde et l'école sont deux entités différentes)**

**Tout changement** d'horaire nécessite un préavis écrit de 2 semaines par courriel.

Le planning ne peut être modifié que deux fois par an.



## Utilisateurs non réguliers du service de garde

Un utilisateur enregistré sporadique fréquente occasionnellement le service de garde. Cette option est réservée aux élèves qui viennent chercher leur enfant, car les élèves ne peuvent pas changer leur horaire pour aller au service de garde. Les frais pour un utilisateur sporadique sont de **14,00 \$ par jour**, qu'il assiste le matin, l'après-midi ou les deux. **Ces frais seront facturés au parent.** La demande doit être envoyée par courriel au technicien de service de garde au moins 48 heures à l'avance.

## Journées pédagogiques

Les horaires sont de 7h00 à 17h30.

Il n'y aura pas de services de transport scolaire ces jours-ci.

Une activité planifiée pour chaque Pédagogique. La journée peut être passée à l'école ou en sortie excursion.

Les frais de base sont de **16,05 \$, plus un frais d'activité. Ces frais ne sont pas remboursable.**

Une lettre d'invitation sera envoyée par e-mail aux parents 2 semaines avant la date et devra être retournée signée, à la date de retour indiquée. **L'inscription ne sera pas acceptée après la date de retour ni le matin de l'activité.**

Pour la journée pédagogique, les places sont limitées, donc l'inscription se fera sur la base du premier arrivé, premier servi.

### Devoirs :

Il y aura une période de devoirs/étude tous les jours du lundi au jeudi pour les classes 1 à 6. Cependant, la réalisation des devoirs, le suivi et les signatures d'agenda restent de la responsabilité des parents.

### L'heure du goûter

Nous demandons aux parents de fournir une collation supplémentaire dans le sac de l'élève pour le service de garde du soir.

